



FINANCES

FLASH INFO

RÉFORME DES RETRAITES

RETRAITE D'INJUSTICE POUR LES FEMMES

CE 8 MARS 2023 REVÊT UNE TONALITÉ TOUTE PARTICULIÈRE : UNE MOBILISATION D'AMPLEUR HISTORIQUE (26,54% DE GRÉVISTES AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES) CONTRE LE REPORT DE 2 ANS DE L'ÂGE LÉGAL D'OUVERTURE DES DROITS À LA RETRAITE, UN FRONT INTERSYNDICAL DRESSÉ COMME UNE SEULE FEMME, FIGURE DE PROUE D'UNE INDIGNATION PARTAGÉE PAR LA QUASI-TOTALITÉ DES SALARIÉS !

Depuis 1977, le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cette année, l'Organisation des nations unies a choisi de promouvoir **un monde digital inclusif, l'innovation et les technologies pour l'égalité des sexes**. Quelques chiffres éloquents sur le sujet : **contre 69% des hommes, seules 63% des femmes dans le monde utilisent internet et 38% d'entre elles, dans 51 pays, ont déjà été victimes de violences en ligne**. Les emplois de demain, majoritairement liés aux domaines scientifiques et technologiques, leurs seront moins accessibles : **les femmes occupent, par exemple actuellement, seulement 22% des postes en intelligence artificielle dans le monde, tant les assignations genrées de compétences ont la peau dure !**

En France, si elle touche l'ensemble de la population, la réforme inique des retraites frappe plus fort encore les femmes !

DOUBLE JOURNÉE, DEMI RETRAITE... DOUBLE PEINE !

Pour elles, c'est la double peine ! Déjà durement pénalisées par rapport aux hommes en termes de rémunération tout au long de leur vie active - **22% en moyenne de salaire en moins**, plus diplômées mais ne représentant que 43 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures, assignées aux charges familiales de « care » induisant **doubles journées et carrières hachées** - elle finissent **avec des demi-pensions de retraites passées à la moulinette !**

Et ce n'est pas le maintien de l'âge d'annulation de la décote ou la comptabilisation des congés parentaux jusqu'à 4 trimestres pour bénéficier du dispositif carrière longue - 3 000 femmes seulement sont concernées ! -qui les protégeront des effets pénalisants du recul à 64 ans de l'ouverture des droits!

FAUT PAS POUSSER MÉMÉ À TRAVAILLER !

Elles continueront à être les plus nombreuses, **même éreintées et blessées, contraintes à jouer les prolongations !**

Pour rappel de constats accablants, les femmes :

- **partent à la retraite en moyenne un an plus tard** que les hommes,
- **19% d'entre elles liquident leur pension à 65 ans, ou plus, contre 10 % des hommes,**
- **moins souvent éligibles aux dispositifs de départs anticipés, notamment pour carrières longues, 13 % des femmes liquident leurs droits à pension avant 60 ans contre 29 % des hommes.**

BOULOT, MARMOTS, RETRAITE EN LAMBEAUX !

Et leurs pensions de retraite seront, bien entendu, toujours réduites à peau de chagrin : **En 2020, hors réversion, la pension brute moyenne des femmes est inférieure de 40% à celles des hommes.**

Selon le rapport du COR 2022, le taux de pauvreté des femmes est plus élevé à la retraite : 10,4 % des femmes retraitées sont pauvres contre 8,5 % des hommes retraités.



CE QUE VEUT LA CFDT FINANCES

La CFDT revendique avec force une politique familiale ambitieuse basée à la fois sur :

- un partage plus juste de la parentalité pendant la vie active (congé de paternité à 2 mois, congé parental mieux rémunéré, etc.)
- une meilleure prise en compte des congés parentaux pour l'ouverture des droits à pension.

Dans le secteur privé, 16% des salariés télétravaillent plus de deux jours par semaine contre seulement 8% des agents publics.

Le télétravail est l'un des leviers identifiés de longue date par la CFDT pour permettre une meilleure articulation des temps de vie. L'accord-cadre signé en juillet 2021 pour sa mise en œuvre dans la Fonction publique a été inopérant pour éviter un décrochage dans la banalisation de son usage.

La prise en charge de tiers lieux par l'employeur doit donc être effective ! Elle est prévue dans l'accord cadre ! Elle doit être mise en place à Bercy, où en dépit du label égalité professionnelle obtenu en 2018, les inégalités femmes-hommes perdurent et sont fortes !

Les femmes apparaissent lésées s'agissant des conditions matérielles d'exercice du télétravail : un espace dédié est accessible en moyenne à 41% des hommes et seulement 25% des femmes.

L'administration admet un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, identifié à partir de l'outil de calcul DGAFP, qui s'élève, après neutralisation des temps partiels, à 8,1% en 2021 !

L'explication de cet écart tient à l'inégale répartition des hommes et des femmes entre corps de fonctionnaires et aux primes. Les processus de recrutement et de promotions, notamment de A en A+, qui conduisent à un tel différentiel sont donc largement blâmables à cet égard !

Fatiguée d'attendre les effets hypothétique d'actions indirectes peu contraignantes, la CFDT Finances revendique :

- des revalorisations financières pour les agentes pénalisées,
- un accompagnement efficace de la promotion des femmes
- ainsi que la mixité dans certains corps et métiers

MAL TRAITÉE, MAL RETRAITÉE !

Bien entendu, moindre rémunération implique mécaniquement, à Bercy comme ailleurs, moindre retraite ! D'autant que le régime indemnitaire, conséquent dans ce ministère, est pris en compte seulement pour la retraite complémentaire (RAFP) et uniquement dans la limite de 20 % du montant du traitement indiciaire. **Autant dire que la masse monétaire globale qui ne cotise pas et n'améliorera pas le montant des pensions des agentes et agents de Bercy est conséquente !**

Depuis fin 2019, tous les employeurs publics ont l'obligation de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle.

Le plan égalité professionnelle 2020-2022 du ministère a accumulé les actions de communications et progressé sur les outils de diagnostic mais les actions concrètes visant à corriger des injustices manifestes font toujours défaut!

Le prochain plan, dont la négociation s'ouvre à la fin du mois, devra apporter des solutions !

La CFDT Finances y veillera pour faire avancer la cause de l'égalité professionnelle !

Il est grand temps !

**L'ABANDON DU
REPORT DE L'ÂGE LÉGAL
À 64 ANS EST
LE PREMIER PAS!**



Retraite galère,
femmes en colère

Cfdt: 2 traits pour l'égalité

#64ANSCESTNON